

**Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 2 avril 2024 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Robert Sylvestre, maire
Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

Est absent : Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5

1. OUVERTURE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 01 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Isabelle Sylvestre, est présente et agit à titre de greffière-trésorière adjointe de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-04-059

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

1: OUVERTURE DE LA SÉANCE

2: LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX : 4 mars 2024

4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Nomination : greffière-trésorière adjointe

4.2 Facture : AKL ARCHITECTES : plans et devis hôtel de ville

4.3 Facture Claude Grenier Ressources humaines Inc

4.4 Acceptation de la démission de la directrice générale et greffière-trésorière

4.5 Annulation du mandat à Expertbâtiment.ca et de la résolution # 2024-03-040

5 : FINANCES

5.1. Adoption des comptes

6 : SÉCURITÉ PUBLIQUE

7 : TRANSPORT & VOIRIE

7.1 Achat – Godet sur la rétrocaveuse 2020

7.2 Achat d'abats poussières (chlorure de calcium 35%)

8 : HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

8.1 Appui à la ferme M. Frappier & fils inc. : Remplacer le ponceau de l'Autoroute 40 du cours d'eau Tranchemontagne

8.2 Décompte # 3 - Facture # 70285 : Projet de remplacement de la conduite de fonte grise entre l'usine de traitement d'eau potable et le rang Saint-Joachim

9 : SANTÉ & BIEN-ÊTRE

10 : AMÉNAGEMENT & URBANISME

10.1 Adoption du second projet de règlement n° 713-23 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin de mettre à jour les normes concernant les bâtiments accessoires et certaines dispositions concernant l'aménagement d'une propriété

10.2 Adoption du règlement n° 716-24 amendant le plan d'urbanisme afin d'ajouter une grande orientation concernant les îlots de chaleurs

11 : LOISIRS & CULTURE

11.1 Politique de soutien aux activités sportives et culturelles : demande de remboursement des frais pour les non-résidents

11.2 Achat bancs de parc

11.3 Clef Familiale : Soumission pour sabler et vernir le plancher du bureau au sous-sol : Les Planchers MCM

11.4 Autorisation de passage : Tour de piste des policiers de Laval 27^e édition

11.5 Demande financière de la campagne publicitaire : Comité des loisirs du Camping du Vieux Moulin

12 : DIVERS

13 : PÉRIODE DE QUESTIONS

14 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-04-060

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024 soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

ATTENDU QUE des recommandations du directeur général par intérim, qu'en l'absence du directeur « trice » général « e » greffier « ière » -trésorier « ière », lors d'assemblées régulières ou extraordinaires ou d'absences prolongées, il est préférable de nommer un « e » employé « e » en remplacement;

EN CONSÉQUENCE,

2024-04-061

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le conseil nomme madame Isabelle Sylvestre comme greffière-trésorière adjointe;

QUE la greffière-trésorière adjointe soit signataire au compte bancaire et de tout document ayant été autorisé;

QUE l'on annule la résolution # 2020-03-036;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au syndicat.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4.2 FACTURE HÔTEL DE VILLE : HONORAIRES PROFESSIONNELS ALK ARCHITECTES

2024-04-062

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil accepte de payer la facture de ALK ARCHITECTES au montant de 3 622,50 \$, taxes en sus, concernant la conception des plans et devis du nouvel hôtel de ville.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4.3 FACTURE CLAUDE GRENIER RESSOURCES HUMAINES INC.

2024-04-063

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le conseil accepte de payer la facture 8070 de Claude Grenier ressources humaines Inc. au montant de 3 600,00 \$, taxes en sus.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4.4 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

2024-04-064

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil entérine la lettre de démission du 14 janvier 2024 de madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4.5 ANNULATION DU MANDAT À EXPERTBÂTIMENT.CA ET DE LA RÉSOLUTION # 2024-03-040

ATTENDU QU' après information, auprès d'une personne ressource de Desjardins, qu'il y a déjà eu enquête et analyse de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante en 2016;

ATTENDU QU' aucune trace d'amiante n'a été trouvée mentionnée dans la lettre au dossier;

2024-04-065

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé par madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil annule le mandat d'expertbâtiment.ca et la résolution # 2024-03-040.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

5. FINANCES

5.1 ADOPTION DES COMPTES

2024-04-066

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des prélèvements pour un montant de 130,42 \$ et à la liste des chèques émis totalisant un montant de 261 326,47 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois de mars 2024 représentant la somme de 33 810,62 \$.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT & VOIRIE

7.1 ACHAT D'UN GODET (BUCKET) POUR LA RÉTROCAVEUSE

ATTENDU QUE selon les informations prises par le chef d'équipe sur l'achat possible d'un godet (bucket), soit usagé ou neuf, dont :

- ❖ Godet usagé 2 300,00 \$ plus 1 000,00 \$ de modifications pour être compatible avec la rétrocaveuse sans lame réversible chez Machineries et Pneus Rosaire Thériault inc;
- ❖ Godet neuf : 4 005,00 \$ avec lame réversible chez Longus groupe Terapro;

ATTENDU QUE le conseil opte pour l'achat du godet neuf étant plus pratique;

EN CONSÉQUENCE,

2024-04-067

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé par madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil autorise l'achat d'un godet (bucket) au montant de 4 005,00 \$ plus les taxes applicables chez Longus groupe Terapro;

QUE le conseil autorise la greffière-trésorière adjointe à faire le paiement à même le fonds de roulement pour en faire le remboursement.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

7.2 ACHAT D'ABATS POUSSIÈRES (CHLORURE DE CALCIUM 35 %)

2024-04-068

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE le conseil achète 31 000 litres de chlorure de sodium (35%) au coût unitaire de 0,45 \$ du litre totalisant un montant de 13 950,00 \$ taxes en sus et frais de transport inclus;

QU' un crédit de 4 500,00 \$ (10 000 litres * 0,45 \$) est appliqué sur cet achat concernant la pose de ce matériau sur du pavage pulvérisé ou broyé d'une longueur de 2,74 km sur les deux voies de la montée des Laurentides, n'ayant pas agi selon le résultat escompté.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8.1 APPUI À LA FERME M. FRAPPIER & FILS INC. : REMPLACER LE PONCEAU DE L'AUTOROUTE 40 DU COURS D'EAU TRANCHEMONTAGNE

ATTENDU QUE le conseil trouve important d'appuyer la demande de monsieur Michel Frappier de la Ferme M. Frappier et fils inc;

ATTENDU QUE cette demande est dans le but de refaire le ponceau ci-haut mentionné afin de résorber l'accumulation d'eau sur les terres avoisinantes.

EN CONSÉQUENCE,

2024-04-069

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé par monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le conseil appuie la demande de la Ferme M. Frappier et fils inc. au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de refaire le ponceau de l'Autoroute 40 du cours d'eau Tranchemontagne;

QU' une copie soit envoyée au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, à la MRC de D'Autray et à la Municipalité de Saint-Cuthbert.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

8.2 DÉCOMPTE # 3 : PROJET DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DE FONTE GRISE ENTRE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE ET LE RANG SAINT-JOACHIM DE LA FIRME PARALLÈLE 54 EXPERT-CONSEIL

2024-04-070

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE ce conseil accepte le paiement du décompte progressif n° 3 au montant de 2 430,00 \$ taxes en sus tel que présenté à la facture n° 70285;

QUE la greffière-trésorière adjointe soit autorisée à effectuer le paiement à Parallèle 54 Expert Conseil.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT & URBANISME

10.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 713-23 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 288-90 AFIN DE METTRE À JOUR LES NORMES CONCERNANT LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE PROPRIÉTÉ

Une copie du projet de règlement est déposée au conseil qui en a pris connaissance.

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement n° 288-90;

ATTENDU QU' un avis de motion et un premier projet ont été dûment donnés à la séance régulière du 4 mars 2024;

ATTENDU QUE les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE,

2024-04-071

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE le second règlement n° 713-23 ayant comme titre « *Règlement n° 713-23 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin de mettre à jour les normes concernant les bâtiments accessoires et certaines dispositions concernant l'aménagement d'une propriété* » soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote

Vote contre : Monsieur le conseiller Sylvain Labranche

Adopté à la majorité

10.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 716-24 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME AFIN D'AJOUTER UNE GRANDE ORIENTATION CONCERNANT LES ÎLOTS DE CHALEURS

ATTENDU QU' afin de se conformer à la Loi 67 instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau en 2021, la Municipalité doit inclure à sa réglementation la notion d'îlot de chaleur;

ATTENDU QU' un avis de motion et un premier projet ont été dûment donnés à la séance régulière du 4 mars 2024;

ATTENDU QUE les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE,

2024-04-072

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE le règlement n° 716-24 ayant comme titre « *Règlement n° 716-24 amendant le plan d'urbanisme afin d'ajouter une grande orientation concernant les îlots de chaleurs* » soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11. LOISIRS & CULTURE

11.1 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES : DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS POUR LES NON-RÉSIDENTS

2024-04-073

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le conseil autorise le remboursement des frais non-résidents pour les activités sportives et culturelles tel que recommandé par le directeur des loisirs et des communications pour un montant totalisant 70,00 \$;

QUE la greffière-trésorière adjointe soit autorisée à faire les remboursements aux citoyens dont la demande est acceptée.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11.2 ACHAT DE BANCS DE PARC AU TERRAIN DE BALLE ET À LA PÉTANQUE DE TESSIER RÉCRÉO-PARC

ATTENDU l'utilité et le besoin d'ajouter des bancs de parc au terrain de balle et de pétanque;

EN CONSÉQUENCE,

2024-04-074

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE la soumission de Tessier Récréo-Parc soit acceptée pour l'achat de 7 bancs de parc dont 5 au terrain de pétanque et 2 au terrain de balle au montant de 676,00 \$ l'unité pour un total de 4 732,00 \$ taxes en sus et installation non incluse;

QU' un montant de transport de 205,00 \$ est ajouté;

QUE le paiement soit autorisé.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11.3 CLEF FAMILIALE : SOUMISSION POUR SABLER ET VERNIR LE PLANCHER DU BUREAU AU SOUS-SOL : LES PLANCHERS MCM

ATTENDU QUE le conseil a l'intention d'améliorer le plancher du bureau de la Clef Familiale au sous-sol du centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

2024-04-075

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE la soumission de Les Planchers MCM est acceptée au montant de 1 950,00 \$ décrit comme suit :

- ❖ Sabler le plancher sur une superficie de 240 pieds carrés;
- ❖ Apposer 3 couches de vernis latex finition satinée sur la superficie totale.

QUE le paiement de la facture soit autorisé.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

11.4 AUTORISATION DE PASSAGE : TOUR DE PISTE DES POLICIERS DE LAVAL 27^E ÉDITION

2024-04-076

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé par madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil autorise le passage des véhicules de protection sur le territoire de la Municipalité pour le tour cycliste des policiers de Laval lors de la 27^e édition ayant fourni les assurances responsabilités civiles nécessaires;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à l'acceptation du MTMD.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

11.5 DEMANDE FINANCIÈRE DE LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE : COMITÉ DES LOISIRS DU CAMPING DU VIEUX MOULIN

2024-04-077

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé par monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE ce conseil accepte de payer ½ page d'une commandite de 150,00 \$ pour la campagne publicitaire du comité de loisirs du Camping du Vieux Moulin pour l'année 2024;

QUE la greffière-trésorière adjointe soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

12. DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 20 h 19

Fin : 20 h 20.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-04-078

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé par madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 20.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Isabelle Sylvestre
Greffière-trésorière adjointe

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Céline Bélanger :

Les bancs sont en quel matériel?
S'ils sont en bois, elle nous pourrait nous
suggérer une personne pour une autre
matière.